

Antitrust : audition annulée de Microsoft à Bruxelles

Les relations entre Bruxelles et Microsoft ne semblent guère s'améliorer. La seule réunion orale entre les deux entités dans le cadre des poursuites de la Commission européenne à l'encontre de l'éditeur pour abus de position dominante sur le marché des navigateurs a été annulée. **Prévue le 3 juin, Microsoft demandait à repousser la rencontre au 5 juin.**

La raison? Eviter un éventuel conflit avec une conférence à Zurich portant sur la réglementation antitrust européenne, selon Microsoft. « *La plupart des représentants les plus influents de la commission seront à Zurich et donc dans l'impossibilité de nous entendre* », écrit le vice-président et avocat général Dave Heiner sur le blog Microsoft on the issues.

Un argument non recevable du côté de la commission de la Compétition qui se déclare surprise par la demande de Redmond de décaler le jour de la réunion. Le porte-parole **Jonathan Todd** a rappelé que l'audience devait se tenir avec la commissaire à la Concurrence **Neelie Kroes** en personne, alors qu'habituellement, ce type d'audience est mené par des subalternes.

Les [nouvelles poursuites](#) de l'Europe contre Microsoft trouvent leurs origines dans une **plainte de l'éditeur Opera Software**. L'entreprise norvégienne avait porté plainte en décembre 2007 auprès des instances bruxelloises mettant en évidence les avantages concurrentiels que tire Microsoft de la présence d'Internet Explorer dans Windows, qui équipe plus de **90 % des ordinateurs de la planète**. Lien [reconnu](#) par Bruxelles qui pourrait imposer à l'éditeur [d'intégrer plusieurs navigateurs](#) dans son OS.

Rappelons que **Microsoft avait été condamné** par la Commission européenne en 2004 puis 2007 pour des raisons similaires de tirer profit de sa position dominante sur le marché des systèmes d'exploitation pour imposer ses propres formats de fichiers audiovisuels (*via* Windows Media Player) notamment. Une situation qui semble donc se répéter aujourd'hui autour d'Internet Explorer, précédemment objet des poursuites du DoJ (le ministère de la Justice américain) dans les années 2000 et qui avait failli se terminer par une scission de l'éditeur en deux entités.

Microsoft sera donc jugé à partir des déclarations écrites des différents acteurs (celles d'Opera mais aussi de [Mozilla](#) et [Google](#)) en plus de sa propre défense. Le résultat pourrait être rendu **avant la fin de l'année**, Neelie Kroes souhaitant boucler le dossier avant la fin de son mandat. Lequel pourrait dépendre du résultat des élections européennes le 7 juin prochain. Une éviction de la commissaire à la Concurrence pourrait-elle arranger les affaires de Microsoft?